

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 22 et 23 avril 2013

2013 DDEEES 14 Subventions à trois associations étudiantes.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 9 avril 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à trois associations étudiantes pour soutenir leurs projets ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par M. Didier GUILLOT, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.500 euros est accordée à l'association « Paris 6 Langue des signes » (SIMPA 45905 / 2013_03582) dont le siège social est au 27 rue de Chaligny 75012 Paris ;

Article 2 : Une subvention de 1.000 euros est accordée à l'association « Power Movement » (SIMPA 71841 / 2013_01797), dont le siège social est au Labo 13, 15 rue Jean-Antoine de Baïf 75013 Paris ;

Article 3 : Une subvention de 1.000 euros est accordée à l'association « Académie de musique des grandes écoles et universités » (SIMPA 1186 / 2013_05629), dont le siège social est au 17 rue de la Tour 75116 Paris ;

Article 4 : La dépense correspondante (3.500 euros) sera imputée à la rubrique 23, chapitre 65, nature 6574, ligne VF55009 du budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris.